

Image not found or type unknown



Cassation dans une affaire de succession.

Par **Mejors**, le **04/08/2009** à **09:58**

Bonjour,

A la suite de ma plainte contre le notaire chargé d'un dossier d'héritage et après un premier jugement et un jugement en appel, l'avocat de mon opposant s'est pourvu en cassation.

Mon avocat me souhaite plus me représenter.

J'ai deux mois (un mois et demi, maintenant) à donner la suite.

Que dois faire ?

MERCI

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **12:33**

Bonjour,

Trouvez très rapidement un nouvel avocat qui s'occupera de votre affaire. Voyez le greffe du tribunal pour obtenir la liste des avocats spécialisés dans ce domaine.

Par **Mejors**, le **10/08/2009** à **13:00**

Bonjour et Merci,

En cherchant un avocat, pour ne pas perdre du temps, puis-je m'adresser, tout seul, au

Tribunal de Cassation pour accepter, confirmer ou comment dit-on, déjà, enfin être déclarer ma présence pour la suite.

merci

Par **Tisuisse**, le **10/08/2009** à **13:22**

Cela me semble risqué. En effet, bien que je ne sois pas un spécialiste des procédures, il vous faut être assisté d'un avocat. Le greffe de votre tribunal ou son Bâtonnier, vous aideront dans la recherche d'un nouvel avocat.